

Interpellation I19.006 - Contrôles de polices sur les routes de Clêmesin et les Vieux-Prés. État des lieux

Suite aux inondations du mois de juin 2019, les habitants du Pâquier et environs sont obligés de prendre les petites routes.

Aux heures de pointe (entre 06h30 et 07h30 et 17h00-19h00) un flot « ininterrompu » de voitures prenne d'assaut les routes.

Les bordiers autorisés, en particulier plusieurs habitants du Pâquier, ont subi des dégâts (pneus crevés) en raison de croisement hasardeux sur des bas-côtés de routes caillouteux.

Cela suscite les interrogations suivantes :

- Combien d'autorisations la commune de Val-de-Ruz a distribuées en plus de celles des habitants du Pâquier.
- Pourquoi aucun contrôle n'est réalisé aux heures de pointe le matin (entre 06h30 et 07h30 et 17h00-19h00) ?
- Combien d'amendes ont été distribuées ?
- Combien de contrôles ont été effectués ?
- Est-ce que des contrôles ont eu lieu du côté du Crêt-du-Puy dernièrement ?
- La participation des agents de sécurité n'est-elle pas possible ?

Pierre-Ivan Guyot